



Mairie de Cannes

Le Maire

Vice-Président du Conseil départemental

**Monsieur Adolphe COLRAT**  
**Préfet des Alpes-Maritimes**  
**Préfecture de Nice**  
147, route de Grenoble  
06286 NICE CEDEX 3

Cannes, le 5 août 2016

Réf. : DC/MM/ci

Monsieur le Préfet,

La sécurité routière et l'amélioration des comportements des usagers sur les routes impliquent une réalisation d'opérations d'aménagements spécifiques et adaptés aux objectifs à atteindre.

A ce titre, la Ville de Cannes met en place, à l'occasion des opérations de requalification urbaine qu'elle entreprend sur son territoire communal, un ensemble d'équipements divers pour améliorer la qualité de ses infrastructures et contribuer à la limitation de vitesse tels que la réalisation de zone 30, des séparateurs et surélévations de chaussée, des créations d'îlots, etc.

Toutefois, en dépit de ces aménagements et de la réglementation en vigueur conformément au Code de la route, certains axes importants souffrent de vitesse excessive qui représente une des causes principales des accidents.

Les contrôles étant difficiles à réaliser avec les moyens humains traditionnels (rondes de police municipale ou radars mobiles), je souhaite l'installation de radars fixes de contrôle de vitesse sur les axes et les itinéraires de desserte routière urbaine suivants :

- boulevard du Riou (dans les deux sens),
- boulevard du Midi Louise Moreau (dans les deux sens),
- boulevard du Périer (dans les deux sens),
- avenue du Docteur Picaud (dans les deux sens),
- boulevard de la Croisette (dans les deux sens pour la section comprise entre le boulevard Alexandre III et la place Roosevelt),
- boulevard Gazagnaire (futur projet de mise en sens unique),
- boulevard du Général Vautrin (sens unique),
- boulevard Alexandre III (sens unique),
- boulevard Carnot (voie BHNS limité à 30 km/h dans les deux sens),
- avenue du Maréchal Juin (sens unique),
- avenue de Vallauris (dans la partie basse de l'avenue entre Saissy et Isola Bella).

Afin d'étudier la faisabilité technique de l'implantation des radars sur chacun des sites proposés, vous trouverez ci-joint un plan de situation des zones concernées.

Par ailleurs, j'ai demandé à Thomas ONZON, Directeur Général des Services Techniques, et à Christophe BICHE, Directeur des Infrastructures et Voirie, en charge du montage de ce dossier, de se tenir à votre disposition pour répondre à vos questions, et organiser toute visite utile sur les lieux.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, et dans l'attente du plaisir de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération *et de mg*

*Dev. Timants Andiaux.*

Le Maire,



*[Signature]*  
**David LISNARD**

Pièce-jointe : plan de situation des zones concernées par l'implantation des radars fixes de contrôle de vitesse.

Copies :

- Thomas Onzon, Directeur Général des Services Techniques ;
- Christophe Biche, Directeur Infrastructures Voirie ;
- Pascal Teisseire, Directeur Adjoint de la Direction Infrastructures Voirie.

2/2

# IMPLANTATION DE RADARS FIXES DE CONTRÔLE DE VITESSE PLAN DE SITUATION DES ZONES CONCERNÉES

